

Gilles Le Gendre. Député LREM de Paris et membre de la commission des Finances, il a été très offensif dans les médias pour porter l'idée suivante : « Nous ne sommes pas la majorité et le président des riches. »



Hamilton/Photo

ser son « séminaire » avec les banquiers et les assureurs au mois de mars. Parmi les sujets abordés figure un totem de la politique économique française : l'assurance-vie, à la fois vache à lait du monde financier et placement préféré des Français avec le livret A. Pesant près de 1 700 milliards, elle est investie à 80% sur des supports en euros, contenant surtout des obligations d'Etat, et sert ainsi à financer la dette publique.

17 propositions des banquiers

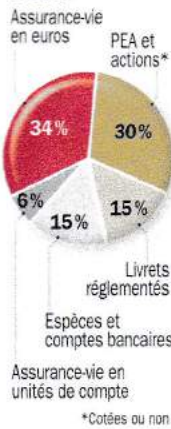
« L'épargne se concentre sur des produits liquides, peu risqués et peu rémunérateurs, qui ne permettent pas aux Français de maximiser leurs économies sur le long terme et qui ne contribuent pas au financement des entreprises », déplore le député Modem Jean-Noël Barrot, auteur d'un rapport sur le sujet pour préparer la loi PACTE. Moins d'un tiers de l'épargne est investie dans les fonds propres des entreprises. Un niveau certes comparable à ceux de nos voisins européens mais très inférieur à celui des Etats-Unis. Pour y remédier, il s'agit donc de réorienter une partie du magot de l'assurance-vie.

Les professions financières se disent prêtes à jouer le jeu, affichant même un certain allant sur le sujet, comme le montrent les 17 propositions de la Fédération bancaire française (FBF). L'occasion est belle

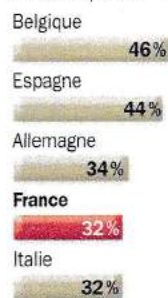
UN MAGOT À RÉORIENTER

► Répartition de l'épargne des ménages

Total en 2016 : 4 765 milliards d'euros



► Part des fonds propres dans le passif des entreprises



SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Moins d'un tiers de l'épargne est investie dans les entreprises. Un niveau très inférieur à celui des Etats-Unis. L'assurance-vie, elle, pèse près de 1 700 milliards d'euros, et sert surtout à financer la dette publique.

pour les banquiers de redorer leur blason, alors qu'ils sont accusés depuis dix ans de jouer le suppôt de la spéculation plutôt que le bras armé de l'économie réelle. « Pour mettre en œuvre cette politique, la France bénéficie d'un atout : notre banque universelle de proximité, ce réseau d'établissements en contact à la fois avec les épargnants et les entreprises, sur le terrain », assure Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la FBF (lire page 18). « Il existe une demande de pédagogie forte chez les épargnants, abonde Ronan Le Moal, directeur général du Crédit mutuel Arkéa. Nous pouvons accompagner ce mouvement, en expliquant l'intérêt de l'épargne à long terme. »

Cap sur le long terme

L'idée n'est pas nouvelle. Déjà, sous le quinquennat Hollande, les députés Karine Berger et Dominique Lefebvre appelaient à réorienter l'épargne des Français. Ce rapport, publié en 2013, avait débouché sur la création de deux nouveaux produits davantage tournés vers la prise de risque et le financement des entreprises : les fonds d'assurance-vie dits « euro-croissance » et les plans d'épargne en actions (PEA) destinés aux PME. Mais le succès est loin d'être au rendez-vous, avec moins de 3 milliards d'euros d'encours cumulés.

Dans son rapport, Jean-Noël Barrot propose des améliorations techniques pour les développer et il veut surtout unifier les dispositifs d'épargne retraite pour créer un vrai produit de long terme. « La durée permet aux épargnants de lisser les risques inhérents aux actions, la stabilité des dépôts permet aux assureurs d'investir davantage dans l'économie et aux banques de prêter aux entreprises. » Jusqu'à présent, en matière d'épargne retraite, les gouvernements marchaient sur des œufs. « Les politiques ont peur qu'on les accuse de tuer le système par répartition et de faire entrer les fonds de pension à l'anglo-saxonne », décrypte Christian Gollier, de l'Ecole d'économie de Toulouse.

Aujourd'hui, Bercy semble favorable à ces mesures, égale- ►►►

LE DÉBAT

La baisse de la fiscalité du capital va-t-elle doper la croissance ?



OUI. FRANÇOIS ECALLE, magistrat de la Cour des comptes en disponibilité, fondateur du site Fipéco.

L'allègement de la fiscalité du capital mobilier a forcément un impact positif sur l'économie. L'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital conduit à moins taxer les dividendes. Et la suppression de l'ISF pour les placements mobiliers favorise la détention d'actions par rapport à l'investissement dans l'immobilier, qui lui reste autant taxé. Couplées à une baisse de l'impôt sur les sociétés, qui augmente les marges des entreprises et donc les dividendes, ces deux mesures rendent plus attractifs les placements en actions. Cette réforme va donc inciter les Français à épargner davantage et à orienter leur épargne vers le financement des entreprises. Cela peut aussi faire revenir des contribuables aisés en France même si ce mouvement est lent et difficile à évaluer.



NON. CÉLINE ANTONIN, économiste à l'OFCE.

A court terme, la baisse de l'ISF et l'instauration du PFU sur les revenus du capital auront un impact faible sur la croissance. A l'OFCE, nous estimons l'effet à 0,1 point de la richesse nationale en 2018. Si la baisse de la fiscalité du capital va dans le bon sens, rien ne dit que l'épargne supplémentaire ira au financement d'entreprises. Les particuliers et les investisseurs institutionnels privilégient largement les placements sûrs, de type obligataire, qui seront également moins taxés grâce à la réforme. Pour favoriser réellement l'investissement productif, il faut que la diminution de la fiscalité du capital s'accompagne, auprès des investisseurs, de la diffusion d'une culture de l'innovation fondée sur le développement du capital-risque et des « business Angels ».